Département du Vaucluse



Commune de VILLEDIEU

AIRE DE REMPLISSAGE-LAVAGE DU MATERIEL AGRICOLE AVEC TRAITEMENT DES EFFLUENTS PHYTOSANITAIRES

MARCHE DE TRAVAUX DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES D.C.E.

Pièce n°1 Acte d'Engagement AE

Pouvoir Adjudicateur Commune de VILLEDIEU

Maitre d'œuvre Bureau d'études BEPAC

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du co-contractant	3
3 - Dispositions générales	4
3.1 - Objet	4
3.2 - Mode de passation	
3.3 - Forme de contrat	
4 – Prix	5
4.1 – Contenu des prix	5
4.2 – Modalités de variation des prix	
5 - Durée du contrat5	6
6 - Bénéfice de l'avance forfaitaire	6
7 - Paiement	6
9 - Signature	6
ANNEXE N° 1 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4)	8
ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION	DES
PRESTATIONS	13

1 - Identification de l'acheteur

2 - Identification du co-contractant
Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché ou de l'accord-cadre suivantes
☐ CCAP n°
☐ CCAG :
☐ CCTP n°
☐ Autres :
et conformément à leurs clauses,
Le signataire (Candidat individuel),
M
M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;
Nom commercial et dénomination sociale
Adresse
Adresse électronique
Numéro de téléphone Télécopie
Numéro de SIRET Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire
Engage la société Sur la base de son offre ;
Nom commercial et dénomination sociale
Adresse
Adresse électronique
Numéro de téléphone Télécopie
Numéro de SIRET Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

Marché page 3 sur 13

Le mandataire (Candidat groupé),
M
Du groupement solidaire
solidaire du groupement conjoint
non solidaire du groupement conjoint
Nom commercial et dénomination sociale
Adresse
Adresse électronique

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne le marché suivant :

« Conception d'une station de lavage et traitement des effluents phytosanitaires »

Les prestations font l'objet d'un découpage en 2 lots.

N° de lot	Désignation
1	Terrassement – VRD – Maçonnerie – Clôture – Serrurerie
2	Electricité – Equipements - Automatismes

Le candidat s'engage sur :

Le lot n°1 : Terrassement – VRD – Maçonnerie – Clôture – Serrurerie
Le lot n°2 : Electricité – Equipements - Automatismes

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la commande publique 2019.

3.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Marché page 4 sur 13

4 - Prix

4.1 - Contenu des prix

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

Montant HT	<u>:</u>	Euros
Montant TTC	÷	Euros
TVA (taux de%)	÷	Euros
Soit en toutes lettres	:	

4.2 - Modalités de variation des prix

Les répercussions sur les prix du marché des variations des éléments constitutifs du coût des travaux sont réputées réglées par les stipulations ci-dessous :

Type de variation des prix

Les prix sont fermes actualisables selon les conditions de l'article R2112-11 du Code de la commande publique.

Modalités de variation des prix

Le coefficient d'actualisation Ca :

- s'applique si un délai supérieur à trois mois s'écoule entre la date à laquelle le soumissionnaire a fixé son prix dans l'offre et la date de début d'exécution des prestations.
- Se fera aux conditions économiques correspondant à une date antérieure de trois mois à la date de début d'exécution des prestations.

Ca = Id - 3/Io dans laquelle :

- Id-3 est la valeur prise par l'index de référence I de chaque lot du mois antérieur de trois mois par rapport à d.
- lo est la valeur prise par l'index de référence I de chaque lot du mois de proposition de prix par les titulaires de chaque lot.

L'index de référence est le suivant : l'index TP01 « Index Travaux Publics - Index général TP - Base 2010 ».

Mois d'établissement des prix du marché

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois ci-après : mois de la date limite de réception des offres ; ce mois est appelé "mois zéro".

Application de la taxe à la valeur ajoutée

Les montants des sommes versées aux entrepreneurs sont calculés en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors de l'établissement des pièces de mandatement. Ces montants sont éventuellement rectifiés en vue de l'établissement du décompte général en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors des encaissements.

Marché page 5 sur 13

5 - Durée du contrat

Pour chaque lot, le démarrage des travaux est fixé par ordre de service.

Une période de préparation des travaux est prévue et fixée à 15 jours. Cette période de préparation n'est pas comprise dans le délai d'exécution précisé ci-après.

Le délai d'exécution de chacun des lots est laissé à l'initiative des candidats. Ils précisent ce délai ci-dessous sans toutefois dépasser le délai plafond.

N° de lot	Délais plafond	Délai proposé par le candidat
1	6 mois	
2	3 mois	

6 - Bénéfice de l'avance forfaitaire

Je renonce au béné	fice de l'avance	forfaitaire
Je ne renonce pas a	u bénéfice de l'a	avance forfaitaire

Le bénéficiaire de l'avance forfaitaire est informé que la collectivité territoriale demande la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance forfaitaire.

NB : conformément à l'article R2191-36 du Code de la commande publique 2019, les deux parties peuvent d'un commun accord substituer à la constitution d'une garantie à première demande celle d'une caution personnelle et solidaire.

7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

:

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à L2141-14 du Code de la commande publique 2019.

Fait en un seul original	
-	A
	1.0

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

Marché page 6 sur 13

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée
Α
Le
Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du
NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)
En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire signera la formule ci-dessous :
« Reçu à titre de notification une copie du présent contrat »
A Le
Le
Signature
En cas d'envoi en LR AR : Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES
Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de : La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
La totalité du bon de commande n°afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres)
La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
et devant être exécutée par : en qualité de :
membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant
Α
Le
Signature

Marché page 7 sur 13

ANNEXE N° 1: RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4)

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les candidats ou titulaires de marchés publics ou d'accords-cadres pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le candidat ou le titulaire au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice soit au moment du dépôt de l'offre soit après le dépôt de l'offre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R2191-60 du Code de la commande publique 2019 (nantissements ou cessions de créances) : (Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

B - Objet du marché

« Conception d'une station de lavage et traitement des effluents phytosanitaire	« C	Conception	d'une station	de lavage	et traitement des	s effluents r	ohytosanitaires
---	-----	------------	---------------	-----------	-------------------	---------------	-----------------

Le lot n°1 : Terrassement – VRD – Maçonnerie – Clôture – Serrurerie Le lot n°2 : Electricité – Equipements - Automatismes

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

présente déclaration de sous-traitance constitue : ocher la case correspondante.) une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;
un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;
un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du candidat ou du titulaire du marché

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises candidat ou titulaire, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

Marché page 8 sur 13

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET :

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises :

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : (Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant.)

Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct (article R2 du Code de la commande publique 2019) :	193-19
(Cocher la case correspondante.) OUI	
NON	

F - Nature et prix des prestations sous-traitées

Nature des prestations sous-traitées :

Montant des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

a) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de
prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :
Taux de la TVA :
Montant maximum HT :
Montant maximum TTC :
b) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :
Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)
Montant maximum hors TVA :

Modalités de variation des prix : G - Conditions de paiement

Compte à créditer, Nom de l'établissement bancaire, Numéro de compte : (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :

Marché page 9 sur 13

(Coc	ous-traitant demande à bénéficier d'une avance : her la case correspondante.) OUI
	NON

H - Capacités du sous-traitant

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;
- c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- d) Liquidation judiciaire: ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;
- e) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord cadre ;
- f) Situation fiscale et sociale: avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement;

Marché page 10 sur 13

g) Marchés de défense et de sécurité :

(Cocher les cases correspondantes.)

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

h) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en oeuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2245-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

i) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R2193-11

	qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R2193-11 du Code de la commande publique 2019, en produisant en annexe du présent document :
	l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
<u>OU</u>	une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.
	La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :
	le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article R2191-46 du Code de la commande publique 2019 qui est joint au présent document ;

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

Marché page 11 sur 13

K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant				
AleLe sous-traitant				
AleLe candidat ou le titulaire				
Le représentant du pouvoir adjudicateur, compétent pour signer le marché, accepte le sous- traitant et agrée ses conditions de paiement. Alele				
L - Notification de l'acte spécial au titulaire				
En cas d'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception : (Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)				
En cas de remise en main propre contre récépissé : Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :				
AleLe titulaire				

Marché page 12 sur 13

ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :				
Dénomination sociale : SIRET :				
Dénomination sociale : SIRET :				
Dénomination sociale : SIRET :				
Dénomination sociale : SIRET :				
	Totaux			

Marché Page 13 sur 13